



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 285 /				
Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante				
N° de rapport : 4 3 / 1 C 10 0 C 10 l				
Concerne : ☐ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle pérjodique				
Type d'habitation : ☐ maison ☐ appartement ☐ autres :				
Demandeur: Ceht, Ti Cheen a Se RAine				
Personne sur place :code EAN de l'installation :				
Adresse de la visite: Leve Petit ENNEILLe, 1-69/0 DURBU				
Date de visite : Office d'émission : Office d'émission : Références client : We				
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis 278				
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11 Description de l'installation visitée :				
✓3N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V	Protection générale du branchement : 36 A Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux :			
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :				
Description		En ordre	Pas en	n.a. ou
		Litorale	ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation			V	uorog.
Etat du matériel électrique installé		V	1	
Mesures de protection contre les contacts directs		Ŷ		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des				
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test				
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la				
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe				
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			7	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations				X
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :				
Résistance de dispersion de la prise de terre :				
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.				
Manquements / Notes :				
V Mars	1	/		
* About de plan dechi que de l'installetion				
* Recondition me ment set Refix of on de cestains				
moterial a boste fixe & the Cobsence de blo est				
mole nel a poste fixe of he labsens de plon elect.				
hous we portions ditto muer les tano to of				
of each Cont of Cente	and concerts			*******
Conclusion :				
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer				
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.				
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à				
exécuter par le même organisme après mise en conformité au au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.				
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter				
par le même organisme en vue de compléter le dossier.				
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception :			### RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215 cte de xécuter :	
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,				
CUFFARC)			021
Domenico				
Socorec Domerileo				
1 100				